

Pour la Seconde Partie :

- Collect. de Penguern, t. 89, ff. 149-152 : *Iannik Skouldrin*; t. 93, ff. 38-39 : *Yannic Scolant ag e baeron*; *ibid.* ff. 82-84 : *Yannic Scolant*.
 Madame de Saint-Prix. Quatre feuillets manuscrits, texte et traduction (communiqués par M. de La Jaille) : *Iannic Scolant*.
 G. Milin. *Iann Es-Kolmwenn*, in Bulletin de la Sté académique de Brest, t. III (1862-1863), pp. 390-393.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou*, t. I, pp. 150-152 : *Iannik Skolan*.

§ XXVIII. *Le PARDON de SAINT-FIACRE* (pp. 350-355).

Je n'ai pu, jusqu'à présent, découvrir dans quelque autre recueil une complainte qui soit le pendant populaire de celle-ci, roulant également sur un crime, commis dans la commune du Faouët (Morb.), à une date non précisée, mais que La Villemarqué semble situer vers la fin du XVIII^e siècle, comme le forfait du prétendu Jean Seolan.

D'après l'Argument de la pièce, la victime s'appelait ici : *Rauze-haulet*, *Rozaoulet* ou *Raoualet*. A ma demande, M. Thomas-Lacroix, archiviste en chef du département du Morbihan, a bien voulu faire faire des recherches dans les registres de la commune indiquée pour tâcher d'y relever l'une de ces variantes patronymiques. Mais bien qu'ayant porté sur l'ensemble du XVIII^e siècle, le résultat de ces recherches est resté négatif (1).

Seule la langue de la pièce serait donc susceptible de retenir l'attention, en ce qu'elle correspond de façon assez lâche au sous-dialecte cornouaillais en usage dans la région où le chant a pu être composé. (Aucune indication de provenance n'est fournie à son sujet dans l'un ou l'autre des trois états de l'ouvrage, mais M^{me} de La Villemarqué l'inscrit dans ses Tables comme lui ayant été donné par « une inconnue »).

§ XXIX. *Les LABOUREURS* (pp. 363-366).

Le t. IV de la première édition des *Derniers Bretons*, pp. 291-296 (Edit. Michel Lévy, t. II, pp. 226-228) contient une *Complainte du Laboureur* dont l'esprit est exactement celui de la pièce du *Barzaz-Breiz* intitulée *Les Laboueurs*, et dont on ne voit pas trop pourquoi elle a été classée parmi les « Chants Historiques ». Il semble cependant difficile d'assigner à toutes deux une provenance unique, et, dans l'édition définitive de son ouvrage, Souvestre lui-même fait remarquer qu'il n'existe entre elles aucun rapport de composition.

Je n'ai pu établir l'origine de la « complainte » des *Derniers*

(1) Le nom de famille breton qui se rapprocherait le plus de l'une ou l'autre des trois variantes indiquées ci-dessus est *Roualcc*. Mais il s'agit en l'espèce d'un patronyme sporadique purement léonais, apparaissant dès l'an 1600 aux registres de baptêmes de Saint-Pol-de-Léon, et confiné à l'heure actuelle dans quatre ou cinq localités voisines de cette ville.

Bretons, mais on connaît aujourd'hui celle du chant *Les Laboureurs*, rangé parmi ceux appartenant au XVIII^e siècle, bien que les Notes le présentent comme une « peinture naïve que le paysan breton a faite de ses misères au dix-septième siècle ».

Que La Villemarqué ait recueilli lui-même, ou bien ait reçu de sa mère un texte qu'elle dit tenir d'« Yvon Péron, de Lustuminy-Nizon », il ne s'ensuit nullement que ce texte soit contemporain de La Bruyère. Il offre au contraire une ressemblance indéniable avec un autre auquel on ne saurait attribuer une antiquité plus reculée que les dernières années de l'ancien régime. N'était une allusion qui y est faite à la « dîme », on aurait même pu y voir une production littéraire bretonne des années 1830-1840.

L'atelier typographique de Lédan, à Morlaix, a imprimé et réimprimé sur feuilles volantes une « sone » intitulée : *Chanson var sujet al Labourerien Douar* (Chanson au sujet des Laboureurs), précédée, sur la feuille où elle se trouve, d'une *Disput composet a nevez etre ul Leonard hac ur C'hernevot* (Discussion nouvellement composée entre un Léonard et un Cornouaillais) et d'une chanson satirique : *Ar C'hemener* (Le Tailleur). Notre auteur a eu entre les mains un exemplaire de cette feuille, que les mendiants vendaient dans les pardons et les foires. Il lui a pris sept de ses treize couplets et en a façonné trois autres à sa manière. La reproduction qui en est donnée aux « Documents », à la fin de cet ouvrage, et dans laquelle sont soulignés les vers identiques dans les deux versions, permettra d'apprécier l'ampleur des emprunts qui lui ont été faits pour le recueil.

Pour ce qui est de la différence de langue entre les deux pièces, on pourra également en juger en se reportant au texte original. Mais la fin de la chanson imprimée chez Lédan mérite d'être dès maintenant comparée à celle des *Laboureurs*. Le prosaïsme et l'absence de toute préoccupation moralisatrice qu'on y remarquera contrastent avec le sens spiritualiste que La Villemarqué a tenu à donner à la sienne, afin d'épiloguer dans ses Notes sur des mentalités opposées chez le paysan breton et celui des campagnes françaises, décrit par l'auteur des *Caractères* dans une page célèbre :

Texte de la feuille volante :

« Cette chanson-ci se chante entre nous, Bretons; sur un air excellent elle vient d'être composée. Je vous supplie donc d'en acheter chacun une copie, pour la lire et passer votre chagrin et votre tristesse. »

Texte du *Barzaz-Breiz* :

« Telle est notre vie, hélas ! notre très dure vie; notre sort est misérable, notre étoile funeste, notre état bien pénible; repos ni jour ni nuit ! Mais prenons-le en patience pour mériter le paradis.

Tout comme *Le Carnaval de Rospenden*, la complainte des *Laboureurs* est donc parvenue à notre auteur non par la tradition orale, mais par une autre voie : celle de la chanson imprimée.

Bibliographie des LABOUREURS.

- Feuille volante de l'Imprimerie Lédau, Morlaix (vers 1850). En ma possession.
- J. Ollivier. *Catalogue de la Chanson populaire bretonne (...)*, p. 132, n° 564 et note.
- L. Herrieu et M. Duhamel. *Chansons populaires du Pays de Vannes*, pp. 94-95 : *La Chanson du Laboureur*.

§ XXX. *Le PRETRE EXILE* (pp. 367-372).

Il est probable que La Villemarqué n'avait point prévu qu'un jour seraient publiées les listes établies par sa mère et contenant les titres des chants que la Dame de Nizon avait, ou était censée avoir recueillis. C'est pourquoi, une fois de plus en contradiction avec ces documents, il écrit (p. 367) que l'élégie intitulée comme ci-dessus lui a été chantée par « une vieille femme de Bignan », alors que les Tables indiquent seulement pour la pièce : « fait par M. Nouri, recteur de Bignan ».

La châtelaine du Plessix devait posséder cette pièce en imprimé avec indication d'auteur ; et c'est un tel document qui a été utilisé par son fils en vue de renforcer l'intérêt d'une série de chants restée assez maigre, en dépit des échos qu'une période aussi agitée que celle de la Révolution aurait dû voir se répercuter dans la poésie populaire de la Bretagne.

Si, dans le *Barzaz-Breiz* le titre breton est : *Ar Belek forbannet*, il faut qu'on sache que c'est là une traduction du français : *Le Prêtre exilé*, et que cet intitulé lui-même n'a aucun rapport avec le titre exact du chant original, tel qu'il se trouve dans un recueil de chants religieux édité à Vannes en 1835 : *Cannen composet dre er memb person (en Etru Nourry) er ranteleah ag er Portugal, ha degasset d'e barraes en trizec a vis merh 1800*. (Chanson composée par le même recteur (M. Nourry) au royaume de Portugal, et retourné dans sa paroisse le 13 mars 1800). (1)

Ernault a publié dans la *Revue Morbihannaise* (1894) le texte original de ce morceau, d'après le volume édité chez Galles, en l'accompagnant d'une traduction, et en le faisant suivre de notes critiques qui, malgré leur souci évident de ménager l'auteur du *Barzaz*, ouvrent des aperçus intéressants sur le traitement que subissaient de sa part aussi bien les textes bretons imprimés que les versions purement orales dont il désirait tirer parti. Le savant celtisant s'est attaché surtout à relever des formes verbales insolites en vannetais, et à signaler un certain nombre d'innovations particulières à la pièce du recueil, comparée avec l'original : mots étrangers à celui-ci, couplets supprimés ou interpolés. Ses observations s'étendent sur neuf pages de la Revue, encore qu'elles ne portent que sur un petit nombre de singu-

(1) Ce personnage devint par la suite curé de la cathédrale de Vannes.